

Gestion de l'information opérationnelle **Amélioration continue**

L'un des objectifs majeurs de la police fédérale est de garantir et d'optimiser en permanence la gestion de l'information et de la communication policière, tant sur le plan opérationnel que sur le plan non opérationnel. Il s'agit plus particulièrement d'augmenter, d'ici 2011, le taux d'utilisation des outils de consultation, de partage de l'information, etc.

Pour ce faire, des priorités ont été définies.

Une première priorité est l'augmentation de la fiabilité de l'information par :

- le fonctionnement optimal des outils de communication ;
- un échange sans faille de l'information ;
- la qualité de l'information contenue dans la Banque de données nationale générale (BNG).

Une deuxième priorité est d'offrir une information conviviale grâce à :

- la facilité d'utilisation des instruments d'alimentation, de consultation, de communication et d'échange d'informations ;
- la standardisation dans l'ergonomie des applications ;
- la consultation des applications centrales sous Portal pour faciliter le passage d'une application à l'autre par le biais d'hyperliens.

Une troisième priorité vise à améliorer l'accessibilité de l'information par :

- une plus grande quantité d'ordinateurs disposant d'un accès aux applications policières ;
- le partage de l'information de manière compréhensible et intelligible ;
- des outils de consultation, de communication et d'échange d'information à la portée de tout qui en a besoin pour l'exécution de ses missions de police.



Enfin, une quatrième priorité est d'assurer une gestion intégrée de l'information grâce à :

- la mise en place d'un système d'information permettant une approche intégrée 'local-fédéral' et 'national-international' ;
- l'assemblage des éléments d'information en assurant leur compatibilité ;
- un bon fonctionnement du système dans son entièreté.

De par l'amélioration qualitative de l'information opérationnelle, les policiers sont activement aidés dans l'exécution de leurs missions de police, ce qui contribue indirectement au bien-être des citoyens. Quelques exemples pour illustrer ce propos :

- l'analyse judicieuse de la criminalité permet une meilleure orientation des patrouilles et, dès lors, une baisse de la criminalité ;
- l'amélioration de la qualité des données policières et leur mise à disposition via des outils plus conviviaux induisent une élucidation plus rapide des crimes et délits ;
- l'analyse des événements récurrents et le traitement des informations récoltées via des outils efficaces autorisent une meilleure gestion de ces événements ;
- l'établissement d'un rapport annuel avec les statistiques 'circulation' conduit à une prévention plus ciblée et à une amélioration de la sécurité routière ;
- l'échange d'informations internationales contribue à la lutte contre la criminalité transfrontalière.

De la théorie à la pratique : quelques réalisations de 2008

- ISO – L'extension du système de management de la qualité a été poursuivie par la certification des processus relatifs aux domaines de l'échange d'information internationale et de l'analyse stratégique.

- QUALITE DES DONNEES – Avec pour objectif l'amélioration de la qualité des données mises à disposition des policiers, la vérification et la correction systématiques de données ont été mises en place. Les différents acteurs impliqués dans le processus de traitement de ces données (alimentation/exploitation) ont également été conscientisés de la nécessité d'une alimentation correcte.
- APPLICATIONS INFORMATIQUES – La maintenance et le développement d'applications informatiques à usage policier ont été assurés, tant au niveau national qu'international.
- FORMATION – Afin de permettre à chacun d'utiliser au mieux les outils informatiques à usage policier et le contenu de la Banque de données nationale générale, des formations ont été organisées. La formation de nouveaux analystes stratégiques, dont la tâche est d'analyser les phénomènes criminels, a également été assurée.
- COMMUNICATION – Un effort a été consenti en terme de communication vers les policiers pour ce qui concerne l'information policière opérationnelle. Le site intranet qui y est consacré a notamment connu une croissance de 14% sur base du nombre de pages consultées.
- CONSULTATION DES DONNEES – Le suivi de la campagne de sensibilisation et de contrôle en matière de consultation des banques de données opérationnelles a été assuré.
- REGLEMENTATION – Une aide a été fournie pour la rédaction de l'arrêté royal permettant à l'Office des étrangers d'avoir accès à la Banque de données nationale générale.
- POLITIQUE POLICIERE (criminalité) – Les statistiques policières de criminalité pour les années 2000 à 2007 ont été publiées. Par ailleurs, le baromètre de criminalité a été développé et finalisé. Celui-ci permet aux autorités policières de disposer mensuellement de données de criminalité récentes.
- POLITIQUE POLICIERE (circulation) – Divers rapports statistiques ont été produits : *Quick Indicators* (informations en matière d'accidents), Campagne BOB, etc.

- POLITIQUE POLICIERE (ordre public) – De nouveaux outils ont été finalisés, dont la version nationale de Datawarehouse Ordre Public – Foot. Celui-ci permet de fournir aux autorités policières une image globale des événements qui se sont déroulés sur leur territoire et leur permet d'établir ainsi au mieux leur politique en matière de maintien de l'ordre.
- MONITEUR DE SECURITE – Le Moniteur de sécurité est une enquête réalisée auprès de la population dans le but de connaître le sentiment d'insécurité des citoyens, ainsi que leur appréciation du travail effectué par les services de police. Afin que les zones ne disposant pas d'un Moniteur de sécurité propre puissent avoir un point de comparaison, des analyses ont, pour la première fois, été réalisées de manière détaillée à l'échelle des provinces et à celle de la typologie des zones de police.
- ANALYSE STRATEGIQUE – Afin d'améliorer la qualité de l'information fournie dans l'IPNS (Image policière nationale de sécurité), de nouvelles techniques ont été mises au point (continuité assurée en 2009).
- CIC – La mise en place de 92% des centres d'information et de communication (CIC) a été finalisée : 2 des 3 derniers centres '101', à savoir Liège et Anvers, sont à présent intégrés dans les CIC. Seul celui de Charleroi ne l'est pas encore.
- CCPD – Après Tournai, le Commissariat commun de police et douane du Luxembourg est le second à bénéficier de la signature d'un accord spécifique (quadripartite dans son cas). Après ratification, celui-ci lui donnera un cadre légal propre pour son fonctionnement.
- RCA – La qualité du Registre central des armes (RCA) a été améliorée via la correction des tables de l'application. Afin de pouvoir se conformer à la nouvelle législation sur les armes, la poursuite du développement du nouveau RCA a été assurée.
- SCHENGEN – Le développement du Schengen Information System II (SIS II) a été entamé. Cette nouvelle version devrait, entre autres, permettre l'intégration des nouveaux Etats membres ainsi que l'ajout de photos et d'empreintes digitales.

CHIFFRE MARQUANT 2008

92 %